

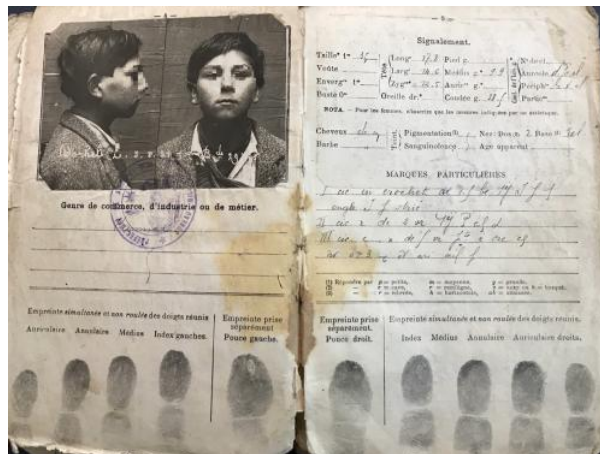
MIGRATIONS ET PERSÉCUTIONS

Les circulations tsiganes en Europe, entre surveillance et répression (1860-1950)

Adèle SUTRE

RÉSUMÉ

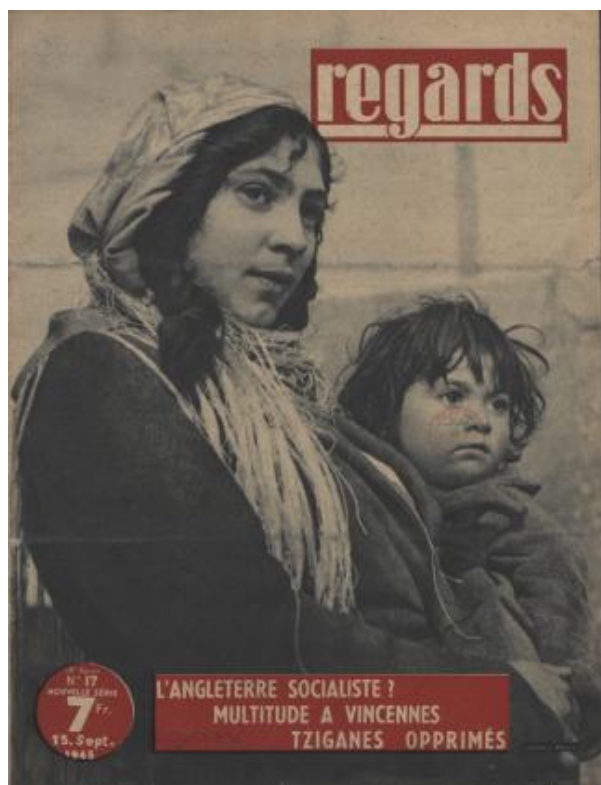
Des populations identifiées comme « tsiganes » vivent en Europe depuis le xv^e siècle. À partir du xix^e siècle, la minorité nomade au sein de cet ensemble hétérogène fait l'objet d'une attention accrue de la part de la part des autorités. C'est ainsi que se construit une « question tsigane » à la faveur du renforcement des États-nations et des politiques de contrôle, voire d'expulsion, qui touchent tout particulièrement ces populations. À partir de 1933, le contrôle renforcé se transforme en persécution jusqu'à la déportation et l'extermination massive qui fait 250 000 morts parmi les Tsiganes.



Page d'un carnet anthropométrique individuel de Nomade, 1931. Archives départementales des Yvelines, 5M69.



« Les Romanichels à la frontière », *Le Petit Journal*, supplément illustré, 8 septembre 1912.



« Tziganes opprimés », *Regards*, n° 7, 15 septembre 1945.

La présence de populations identifiées comme « tsiganes » est attestée à travers toute l'Europe depuis au moins le xv^e siècle. Une riche documentation archivistique témoigne non seulement de leur existence, mais aussi de leur forte intégration à la vie sociale, économique et culturelle des régions où elles sont implantées. Les études historiques et anthropologiques mettent en lumière la grande diversité des groupes réunis sous un même terme qui varie selon les lieux et les époques : *égyptiens* sous l'Ancien Régime puis *bohémiens*, *tsiganes* ou *romanichels*. Ces groupes se caractérisent par une pluralité de manières d'être et de faire, qu'il s'agisse des logiques de mobilité et d'ancrage spatial, des activités économiques pratiquées ou des modalités d'appartenance. Au-delà de cette diversité, il reste que la catégorie « tzigane » s'appuie sur des éléments partagés, notamment un socle linguistique commun et des trajectoires historiques différenciées mais croisées.

Des années 1860 à la Première Guerre mondiale : la construction d'une « question tzigane » en Europe de l'Ouest

Alors que la majorité des populations tsiganes est sédentaire, ce sont généralement ceux dont le mode de vie est itinérant qui cristallisent toutes les attentions. À partir du dernier tiers du xix^e siècle, des groupes familiaux originaires des empires russe, austro-hongrois et ottoman élargissent leurs circulations et font des incursions remarquées en Europe occidentale. La visibilité de ces groupes, qui semblent franchir allègrement les frontières européennes, focalise le regard sur une minorité mobile et exotique et participe à l'émergence d'une « question tzigane » dès la fin des années 1890. Une grande partie des pays d'Europe de l'Ouest met alors en œuvre les prémices d'une forme inédite de contrôle, d'identification et de surveillance des déplacements des populations identifiées comme tsiganes.

Le 20 mars 1895, la France organise ainsi le recensement de tous ses « nomades, bohémiens, et vagabonds ». L'enquête révèle des familles majoritairement françaises et ancrées localement depuis des générations. À partir de 1908, les brigades de police mobile sont chargées de photographier et d'identifier les « vagabonds, nomades et romanichels » selon les nouveaux procédés développés par Alphonse Bertillon. Le 16 juillet 1912 est votée la loi sur l'exercice des professions ambulantes et la circulation des Nomades. Ces derniers doivent désormais faire viser par les autorités locales un carnet anthropométrique individuel à l'arrivée et au départ de chaque commune où ils souhaitent stationner. Un carnet collectif enregistre l'ensemble du groupe familial.

D'autres pays européens mettent en place des mesures d'identification et de contrôle. En 1886, Bismarck organise en Prusse un recensement de tous les Tsiganes. En 1899, le chef de la police de Bavière crée à Munich un « Bureau central » chargé de les identifier. En Italie, les autorités multiplient les expulsions au cours des années 1910, y compris de familles nées sur son sol. Ces diverses initiatives donnent lieu à des projets de coopérations transnationales. Ainsi, la Suisse propose en 1909 de tenir une conférence internationale sur la « question tzigane », sans succès.

Un mouvement qui se prolonge et s'amplifie pendant l'entre-deux-guerres

Pendant la Première Guerre mondiale, les familles itinérantes sont majoritairement immobilisées et nombreux sont les hommes qui partent au front. En France, les autorités arrêtent certaines familles considérées comme suspectes et les placent en détention. C'est le cas par exemple des « Alsaciens-Lorrains romanichels » qui sont conduits dans un ancien couvent franciscain à Crest dans la Drôme. Des camps d'internement accueillent également des familles tsiganes originaires de pays ennemis, notamment d'Autriche-Hongrie.

Au lendemain de la guerre, on observe le maintien et le renforcement des dispositifs esquissés depuis la fin du xix^e siècle. Ils révèlent un processus commun d'invention d'une « question tzigane » à l'échelle nationale et proposent pour sa résolution un contrôle renforcé des individus qui se traduit à la fois par l'enregistrement officiel de leur identité et par la surveillance de leur circulation. La mobilité transfrontalière de certains groupes focalise

l'attention et consolide l'image de Tsiganes insaisissables, en mouvement permanent et sans attaches territoriales. S'ajoutent alors des soupçons relatifs à la nationalité et une remise en cause de l'attribution de la citoyenneté. À partir du milieu des années 1920, les mesures prises à l'échelle nationale dans les différents pays européens sont complétées par des accords bilatéraux concernant les circulations transfrontalières.

Pour les familles, ces mesures répressives, qui se traduisent par des contrôles incessants, des arrestations, une suspicion et une hostilité constantes doublées d'une surveillance de tous les instants, renforcent une défiance vis-à-vis des autorités et un sentiment d'injustice. Si certaines familles itinérantes choisissent de se sédentariser pour échapper aux contraintes, la majorité maintient son mode de vie en dépit des difficultés.

La Seconde Guerre mondiale : la persécution à son paroxysme

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les populations identifiées comme « tsiganes » sont assignées à résidence, internées dans des camps spéciaux ou des camps de travail, assassinées en masse et déportées vers des camps de concentration ou des centres de mise à mort. À travers toute l'Europe, les modalités de persécution sont différenciées selon la nature des pouvoirs politiques en place et dépendent des méthodes d'enregistrement et de contrôle d'avant-guerre.

La répression commence dès 1933 en Allemagne avec l'internement de toutes les personnes identifiées comme *Zigeuner* dans des camps spécifiques (les *Zigeunerlager*). Elle s'étend ensuite après 1938 aux autres territoires du Reich. En mai 1940, des déportations ont lieu vers l'Est, notamment en Pologne. En décembre 1942, Himmler ordonne la déportation de tous les Tsiganes du Grand Reich vers les centres de mise à mort et en particulier le camp d'Auschwitz-Birkenau, du début 1943 à l'été 1944 où un « camp de familles », réservé aux Tsiganes, est maintenu avant d'être démantelé et ses derniers résidents assassinés, en août 1944.

À l'Est de l'Europe, le sort des populations tsiganes est varié : alors que les Roms de Roumanie sont déportés en 1942 en Transnistrie, ceux d'Albanie ou de Grèce sont relativement épargnés, tandis qu'environ 30 000 Tsiganes des pays baltes et d'Union soviétique occupée sont exécutés par les *Einsatzgruppen*. À l'Ouest de l'Europe, le sort des Tsiganes est aussi très variable : des déportations partent des Pays-Bas, de Belgique et du Nord de la France. En France, tous les Nomades sont assignés à résidence en avril 1940 et, dès octobre, près de 7 000 d'entre eux sont internés dans une quarantaine de camps. Des déportations individuelles ont lieu, à l'image de la soixantaine d'hommes déportés du camp de Poitiers vers le camp de travail de Sachsenhausen en 1943.

Alors que les historiens estiment le nombre de victimes à environ 250 000, la mémoire du sort des Tsiganes européens pendant la Seconde Guerre mondiale n'a émergé que tardivement. Les Nomades français internés, par exemple, ne bénéficient que d'une très faible reconnaissance dans l'immédiat après-guerre et ce n'est qu'en 2016 que l'État français reconnaît son rôle dans leur internement, sans pour autant évoquer les préjudices subis, ni d'éventuelles réparations. Cette reconnaissance ne signe pas non plus la fin d'un statut d'exception incarné par le système des aires d'accueil qui entretiennent une forte ségrégation sociospatiale en reléguant en périphérie des villes les populations identifiées désormais comme « gens du voyage ».

BIBLIOGRAPHIE

ABOUT, Ilsen, « De la libre circulation au contrôle permanent. Les autorités françaises face aux mobilités tsiganes transfrontalières, 1860-1930 », *Cultures & Conflits* n° 76, 2009, p. 15-38.

ASSÉO, Henriette, « Pourquoi tant de haine ? L'intolérance administrative à l'égard des Tsiganes de la fin du XIX^e siècle à la veille de la Deuxième Guerre mondiale », *Diasporas*, n° 10, 2007, p. 50-67.

FILHOL, Emmanuel, « La loi de 1912 sur la circulation des “nomades” (Tsiganes) en France », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n° 2, 2007, p. 135-158.

FILHOL, Emmanuel, HUBERT, Marie-Christine, *Les Tsiganes en France, un sort à part 1939-1946*, Paris, Perrin, 2009.

LEWY, Guenter, *The Nazi Persecution of the Gypsies*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

SUTRE, Adèle, *Géopolitique des Tsiganes. Des façons d'être au monde entre circulations et ancrages*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2021.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thématiques/les-migrations-en-europe/migrations-et-persecutions/les-circulations-tsiganes-en-europe-entre-surveillance-et-repression-1860-1950>